



# C1\_ATLAS DE LA MIXITÉ FONCTIONNELLE ET COMMERCIALE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019  
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024\*  
\* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter aux autres plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

MIXITÉ FONCTIONNELLE ET COMMERCIALE

ESPACE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (EDC)

Dimensionnement maximal par établissement de la surface de vente en m²



CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE (CUC)

Dimensionnement maximal par établissement de la surface de vente en m²



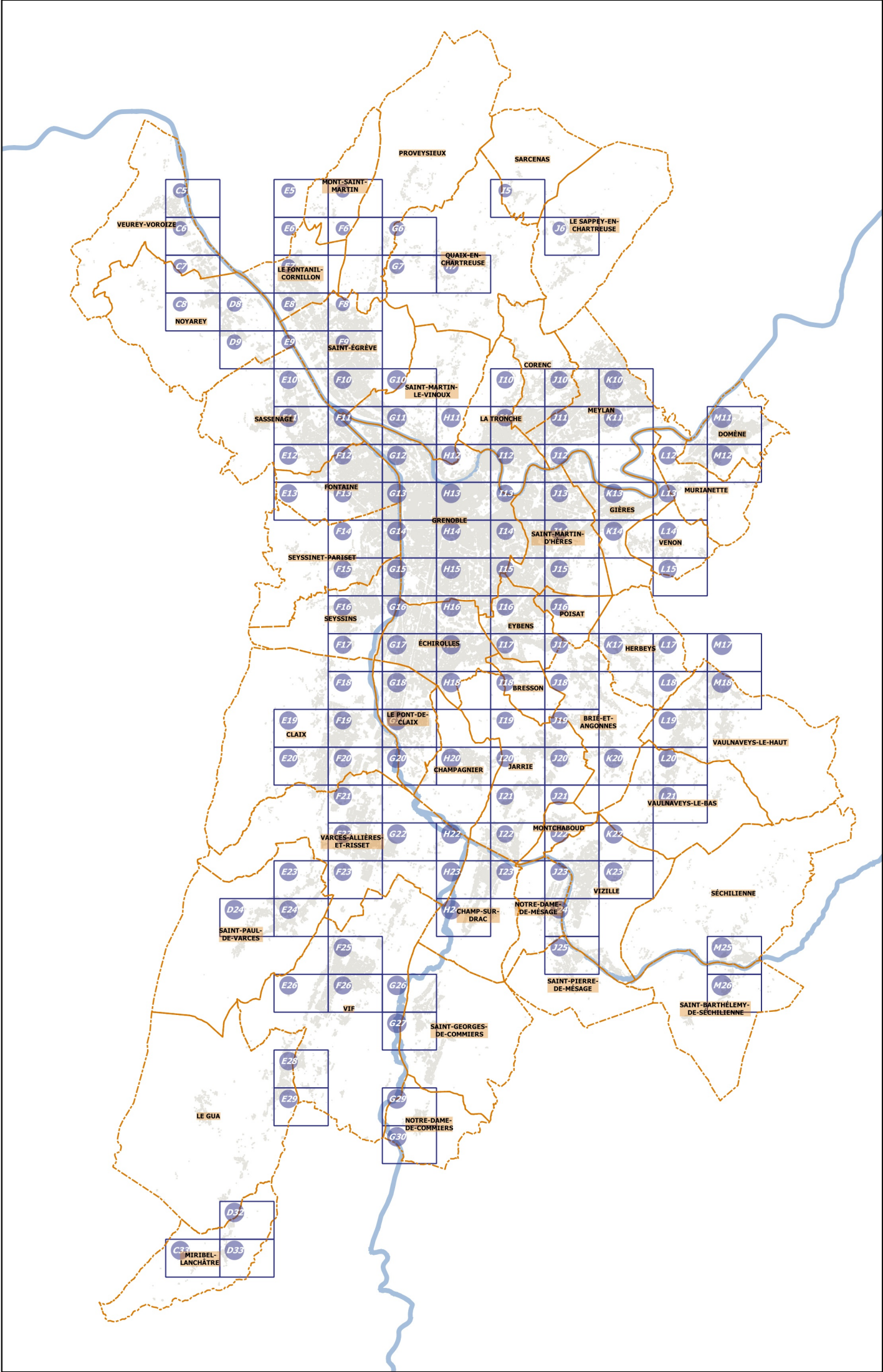
MAINTIEN DE LA MIXITÉ FONCTIONNELLE ET COMMERCIALE

- L1 : linéaire de préservation de l'artisanat et du commerce
- L2 : linéaire de préservation de l'artisanat, du commerce et des services
- L3 : linéaire de mixité fonctionnelle

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BATIMENT
- COURS D'EAU

Sources :  
@ DGFIP Cadastre 2022  
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes





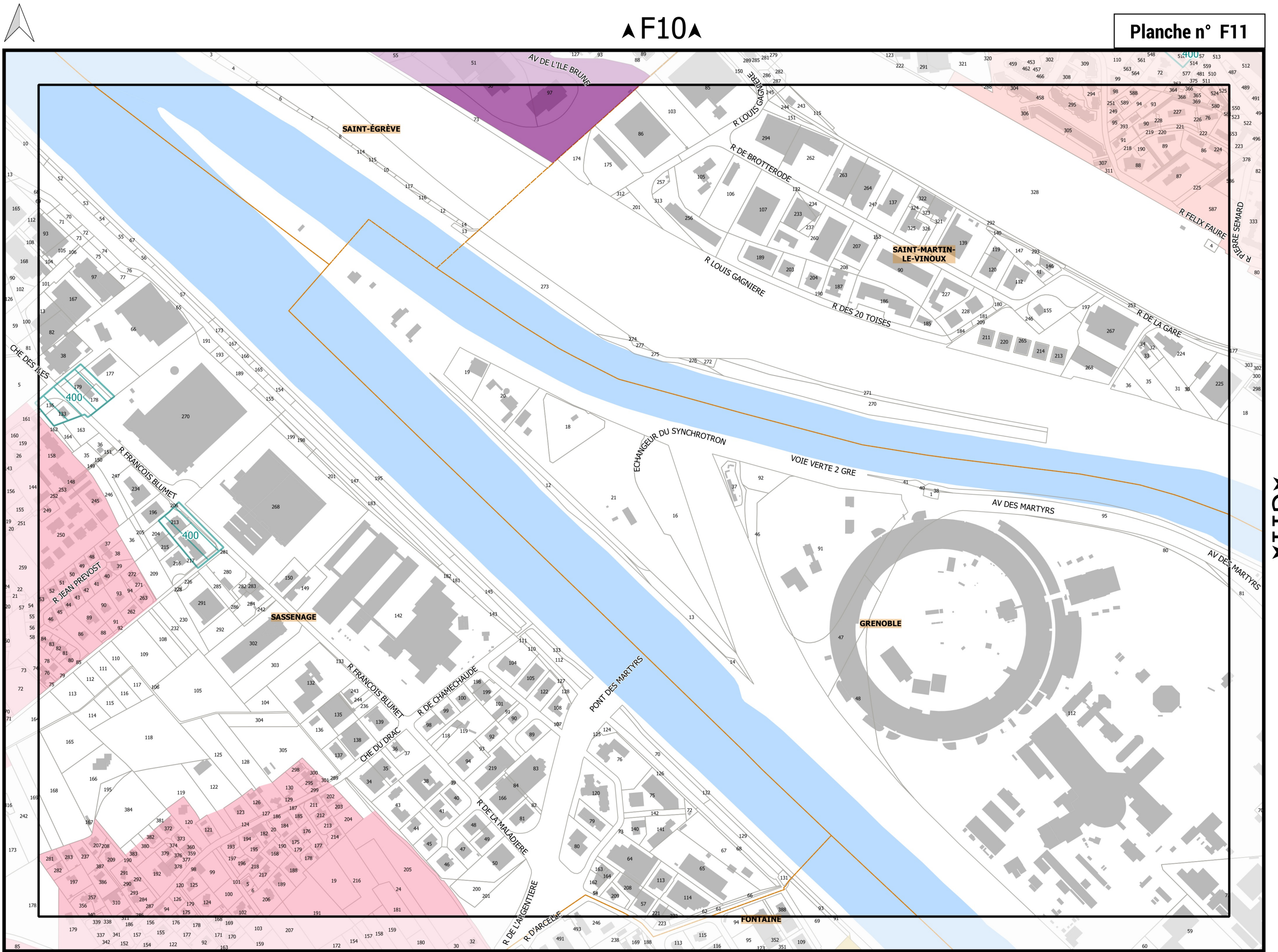


Planche n° F11

REGLEMENT  
GRAPHIQUE  
FLUI  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Document approuvé le 20/12/2019  
Modification n°2 du 05/07/2024

C1\_ATLAS DE LA MIXITÉ FONCTIONNELLE ET COMMERCIALE

Légende : se référer aux premières pages de l'atlas

Sources :  
@ DGFIP Cadastre 2022  
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 75 150 m

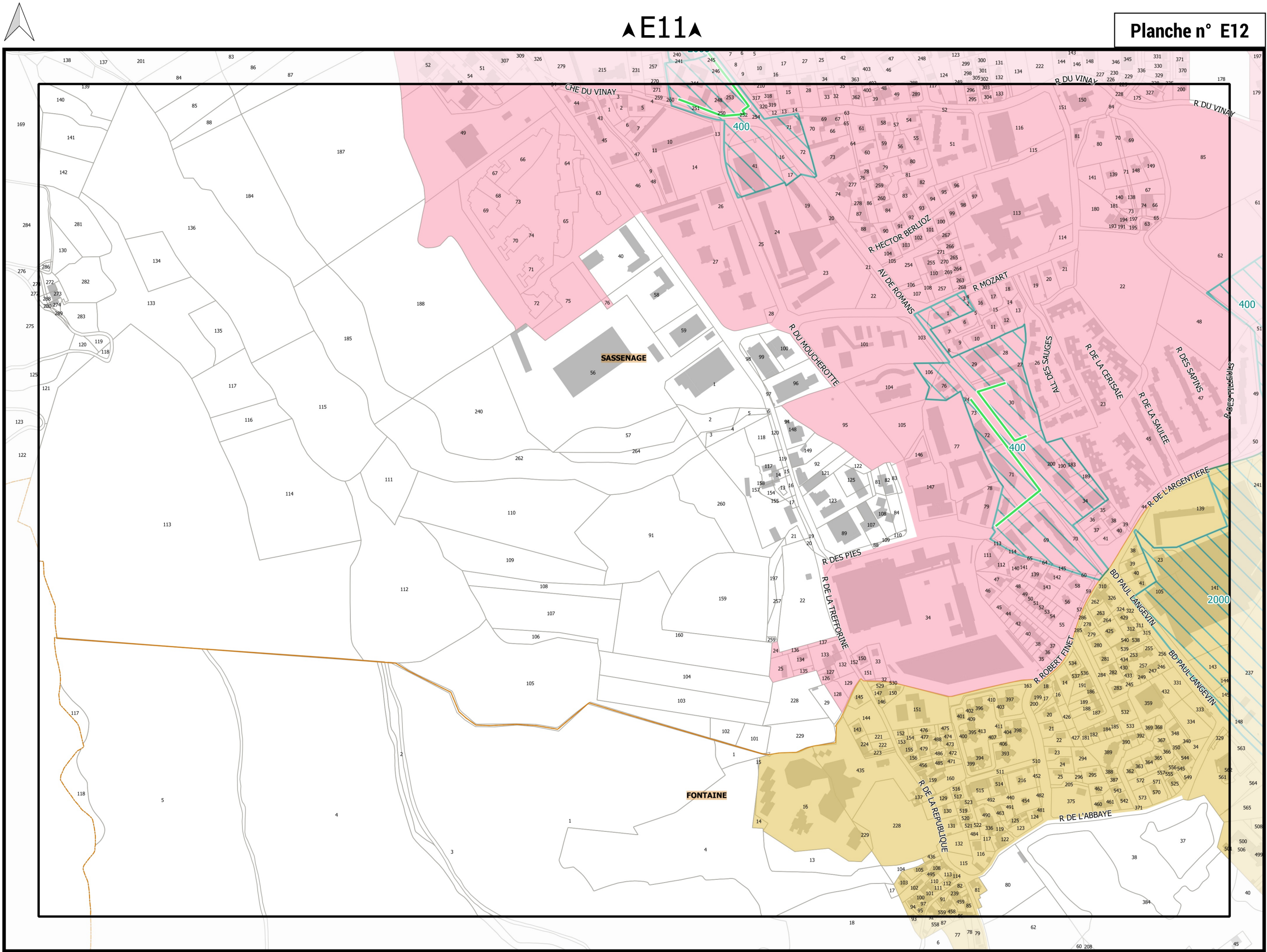


Planche n° E12

REGLEMENT  
GRAPHIQUE  
PLU

Document approuvé le 20/12/2019  
Modification n°2 du 05/07/2024

C1\_ATLAS DE LA MIXITÉ FONCTIONNELLE ET COMMERCIALE

Légende : se référer aux premières pages de l'atlas

Sources :  
@ DGFiP Cadastre 2022  
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 75 150 m

